



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
COMMUNE DE SAINTE-ROSE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 971-219711298-20260519-2026_04_020-DE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

/**/

- SEANCE DU 28 AVRIL 2026 -

DEL : N°2026_04_020

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Rose s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Adrien BARON, Maire, en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le 14 avril 2026.

Nombre de conseillers composant le Conseil : 33

Nombre de présents (30)

Nombre de votants : (32)

Secrétaire de séance : Reine PELLAN

Présents (30) : BARON Adrien, Maire - AMIREILLE-JOMIE Isabelle, 2^{ème} Adjt ; SAVAN Fauvert, 3^{ème} Adjt - LOMBA-DIKA Lucienne, 4^{ème} Adjt - HILAIRE Joël, 5^{ème} Adjt – HÉRON-CARACASSE Jocelyne, 6^{ème} Adjt - MANETTE Guy, 7^{ème} Adjt-MARIAMOUTOU-HILAIRE, Patricia 8^{ème} Adjt - JOTHAM Henri, 9^{ème} Adjt - PELLAN Reine - CRAIL Christophe - SERBER Christine - TRIVIAUX-FRÉNET Jean-Paul - RAYAPIN-BALONT Jacqueline - SAINT-ANDRÉ Jean-Patrick - MÉLANE-ROMAND Viviane - RÉPIR Jimmy- PICHI Floriane - PAJAMANDY Darry - CÉVA Mariane - RAGHOUBER Richard- DÉMUTH Annabel - SOUNDOURAYEN Mendy- TUYERAS Stéphane- LÉVI Mariette - NESTOR Luc - RUBENS Marie-Céline - RACON Nicolas- BAJAZET Sabrina - LAPIN Jim.

Absents : (03) YACOU Henri - SURVILLE-BARLAND Gwen - LANDRE Rodolphe

Procurations : DEUX (02) - YACOU Henri donne procuration à HILAIRE Joël ; SURVILLE-BARLAND donne procuration à PAJAMANDY Darry.

OBJET : Vote du budget primitif du budget Annexe Lotissement de la Commune de SAINTE-ROSE.

Exposé :

Lors de sa séance du 31 mars 2026, le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2026.

Le Président rappelle que le budget Annexe Lotissement de la Ville est établi en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses et conformément à la nomenclature M.57 applicable au budget principal de la Commune en 2026.

Il précise que :

- Les règles du contrôle budgétaire auxquelles sont soumises les décisions de la Ville ainsi que les règles d'exécution des recettes et des dépenses sont celles qui sont applicables à la Commune dont relève la Caisse.

- L'instruction budgétaire M.57 n'autorise plus les dépenses sont remplacées par la fongibilité des crédits ; il s'agit d'une autorisation donnée à l'ordonnateur d'effectuer des virements de crédit entre chapitres au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sans avoir recours à une décision modificative.

A partir de ces orientations débattues par le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2026 et des besoins recensés, le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 avec reprise anticipée des résultats de l'année 2025 a été élaboré et s'équilibre, pour la seconde fois consécutive, de la manière suivante :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) :	556 745,97 €
Section d'investissement (dépenses et recettes) :	0,00 €
Soit un total toutes sections confondues de :	556 745,97 €

Le projet de budget primitif 2026 se décline comme suit :

VILLE DE SAINTE-ROSE - BUDGET ANNEXE SERVICE DES LOTISSEMENTS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	456 745,97	456 745,97	456 745,97
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	456 745,97	456 745,97	456 745,97

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

TOTAL	0,00	0,00	556 745,97	556 745,97	556 745,97
-------	------	------	------------	------------	------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	556 745,97
---	------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
-------	------	------	------------	------------	------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	456 745,97
------------------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	556 745,97
---	------------

Le président propose que les crédits budgétaires du budget Annexe Lotissement soient votés par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes dans les sections d'investissement et de fonctionnement telles que présentées afin de lui permettre le cas échéant d'effectuer des

virements d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre puis
Annexe Lotissement 2026 de la Ville.

Le Conseil municipal

Vu Le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1, L.2311-1, L.2312-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 des collectivités territoriales, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération présentant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 adoptée par le Conseil Municipal le 31 mars 2026 ;

Vu la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2026 adoptée par le Conseil Municipal lors de cette séance ;

Vu le projet de budget annexe Lotissement 2026 de la Commune annexé à la présente délibération ;

Considérant que les dispositions de ce budget sont conformes aux choix du Conseil Municipal de la Ville ;

Considérant que l'équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes du budget Annexe Lotissement 2026 de la Ville est atteint et s'établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****II****C2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	456 745,97	456 745,97	456 745,97
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	456 745,97	456 745,97	456 745,97

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

TOTAL	0,00	0,00	556 745,97	556 745,97	556 745,97
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	556 745,97
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	456 745,97
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	556 745,97
--	-------------------

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la **fongibilité des crédits** (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'accepter le vote des crédits du Budget Annexe Lotissement par nature et par chapitre ;

Article 2 : D'approuver le projet de Budget Annexe Lotissement de la Commune pour 2026 ;

Article 3 : De noter que le budget que le budget Annexe Lotissement de la Ville est en équilibre réel ;

Article 4 : D'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section sans avoir recours à une décision modificative à l'exception du 012 Charges de personnel et frais assimilés ;

Article 5 : D'autoriser et habilitier, d'une façon générale, le Maire à prendre au nom de Commune, sans autre délibération et à son initiative, toutes dispositions en exécution de la présente ;

Article 6 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à qui de droit et affichée aux endroits prévus à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (02) à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'État et de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Sainte-Rose, le 19 mai 2026



Le Maire

Adrien BARON

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le



ID : 971-219711298-20260519-2026_04_020-DE